

Union Wallonne des Architectes – rue Saucin 70 – 5032 Isnes (Gembloux)  
tél. +32 (0)81 28 05 43 – [secretariat@uwa.be](mailto:secretariat@uwa.be) – [www.uwa.be](http://www.uwa.be)



# Pôle Aménagement du territoire : 5 ans de présence des architectes

Porter la voix des architectes dans les discussions sur l'aménagement du territoire wallon. C'est ce à quoi travaillent les représentants des associations d'architectes au sein du Pôle Aménagement du territoire du CESE Wallonie. Un organe consultatif qui se penche sur des dossiers tels que le CoDT, les SAR ou le développement urbain.

Voilà 5 ans que l'Union Wallonne des Architectes siège au Pôle Aménagement du territoire, au même titre que des représentants du monde agricole, du secteur immobilier, des pouvoirs locaux ou encore d'organisations environnementales. Cinq ans que la parole des architectes est portée dans les discussions concernant l'urbanisme et l'aménagement du territoire en Wallonie.

*«Notre présence nous permet d'être au courant des projets et des futures réglementations, indique Séverine Bouchat, architecte et représentante de l'UWA au Pôle Aménagement du territoire. De suivre l'actualité, et de prendre de l'avance dans l'analyse de certains dossiers qui pourraient directement concerner les architectes. Cela nous permet également de créer des contacts et de faire connaître l'UWA au sein des institutions et auprès des différents intervenants, comme des politiques, des auteurs de projets, des communes.»*

Le Pôle Aménagement du territoire est un organe consultatif géré par le CESE Wallonie, le Conseil économique, social et environnemental de la Wallonie. Son rôle est de rendre des avis en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. S'il était autrefois connu sous le nom de CRAT (Commission régionale d'aménagement du territoire), sa composition a évolué avec la mise en place du CoDT en 2017 en Wallonie. Le Code du développement territorial impose en effet la représentation des associations d'architectes au sein du pôle. L'UWA y figure donc, au même titre que l'Ordre des Architectes.

S'il n'est pas question d'y parler «architecture», le pôle se penche néanmoins sur des projets qui concernent la profession, de près ou de loin. *«Nous rendons des avis sur tout ce qui touche à l'aménagement du territoire, précise l'architecte. Nous sommes par exemple interrogés sur toutes les modifications du CoDT.»* Dernièrement, le ministre de l'Aménagement du territoire Willy Borsus a d'ailleurs sollicité l'avis du pôle sur un avant-projet de décret modifiant le CoDT, faisant notamment référence aux objectifs de



réduction de l'étalement urbain, aux implantations commerciales et à la lutte contre les inondations. *«Nous nous penchons également sur les Perspectives de développement urbain (PDU), la revitalisation urbaine, le PCDR (Plan communal de développement rural), la révision du Schéma régional de développement commercial ou encore les SAR (Sites à réaménager), explique Séverine Bouchat. Il serait également possible d'amener un sujet sur la table dans les avis d'initiative, mais, en tant qu'architectes, nous ne l'avons pas encore fait.»*

En 2021, le Pôle a rendu 121 avis, concernant tous types de dossiers. Des réunions sont donc programmées fréquemment afin de venir à bout de toutes les demandes. En parallèle, des webinaires, des tables rondes ou encore des séances d'informations sont également organisées sur des sujets plus spécifiques, tels que les charges d'urbanisme ou les parcs nationaux. *«Cela ne nous concerne pas directement, mais ce pôle est également l'occasion de mettre des informations en commun et de se confronter aux problématiques de chacun, ajoute Séverine Bouchat. De décloisonner les secteurs.»*